

Questions de clarification

RFT: 2024/059
File: AP_2/44
Date: 18 December 2024
To: Interested Service Providers
Contact: Maraea S. Pogi (maraeap@sprep.org)

Subject: Appel d'offres (RFT) : Analyse et cartographie de la résilience écosystémique et socio-économique (ESRAM) à Wallis-et-Futuna

Question 1:

Dans votre partie "directives de soumission" de l'appel d'offres, vous demander aux candidats en page 3 de "fournir trois arbitres pertinents à la soumission de cet appel d'offres". S'agit-il de clients référents de missions précédentes que le PROE pourra contacter ?

Response:

Oui, le PROE demande aux soumissionnaires de communiquer les coordonnées de référents que le PROE pourra contacter dans le cadre du processus formel d'évaluation des offres.

Question 2:

Dans votre partie "Principaux livrables et rapports" de l'appel d'offres, vous indiquez en page 17 "Un rapport d'étape bihebdomadaire sera réalisé avec le coordinateur PEBACC+ pour Wallis et Futuna et les représentants du STE."

Response:

Une fois toutes les 2 semaines, à priori. A ajuster en fonction de l'actualité et des besoins du STE, du PROE et du prestataire.

Question 3:

Dans votre formulaire de soumission des offres, vous indiquez en page 3 un critère 7 puis à la suite un critère 13.

Est-ce qu'il y a 5 autres critères (8-12) non renseignés ou s'agit-il d'une faute de frappe ?

Response:

Il s'agit en effet d'une faute de frappe.

Question 4:

Dans votre formulaire de soumission des offres au critère 13, vous indiquez "toutes taxes associées, y compris les taxes associées".

Est-ce que les candidats doivent appliquer les taxes pour lesquels ils sont assujettis dans leur territoire d'origine ou celles applicables au PROE ?

Response:

les taxes sont applicables au soumissionnaire